



## LE PRÉSIDENT

Réf : 185/13/PT/CP

A l'attention de son Excellence  
l'Ambassadeur de Turquie en France

Paris, le 15 mars 2013

Monsieur l'Ambassadeur,

La ligue des droits de l'Homme (LDH) et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), une plate-forme régionale regroupant plus de 70 organisations de 30 pays autour de la Méditerranée et qui œuvre à la promotion et la défense des droits de l'Homme, souhaitent respectueusement attirer votre attention sur le cas de M. Osman IŞÇI et ses collègues, actuellement détenus en Turquie.

M. Işçi est un défenseur des droits de l'Homme reconnu et membre du Comité exécutif du REMDH. En Turquie, il est un membre actif de l'Association des droits de l'Homme (İHD) et, en tant que doctorant, il est aussi membre du Syndicat des travailleurs de l'Éducation et des Sciences (Eğitim Sen).

M. Osman Işçi a été arrêté peu de temps après avoir participé à l'assemblée générale de notre Réseau et avoir été élu au Comité exécutif du REMDH. Il est détenu à la prison de haute sécurité de Sincan (Ankara), avec 27 syndicalistes<sup>1</sup> arrêtés en même temps que lui, le 25 juin 2012.

M. Işçi et ses collègues sont en détention préventive et, comme ils ont été arrêtés dans le cadre de la législation anti-terroriste, pendant huit mois, ils ont été interdits d'accès à leurs dossiers et aux accusations portées contre eux. Un acte d'accusation a enfin été présenté par le procureur général le 15 février 2013 et la première audience se tiendra le 10 avril 2013.

M. Işçi partage le sort de centaines de syndicalistes, journalistes, avocats et défenseurs des droits de l'Homme, qui, sous couvert de procédures anti-terroristes, sont poursuivis pour avoir exercé leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression, de réunion et d'association, et pour avoir participé à des activités légales comme des enquêtes, des rapports sur les violations des droits de l'Homme, des articles dans la presse, des actions syndicales ou simplement pour avoir exercé leur profession d'avocat. Toutes ces activités sont légitimes, pacifiques et protégées par le droit international des droits de l'Homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme et la Convention de l'Organisation internationale du travail.

Nous sommes désormais préoccupés par le procès qui va être intenté à M. Işçi et 71 autres personnes dans les mois à venir. L'acte d'accusation tend à montrer un parti pris manifeste contre la présomption d'innocence des prévenus. De plus, au cours des derniers mois, de nombreux avocats ont été placés en détention après avoir représenté leurs clients qui faisaient face à des accusations semblables de « terrorisme ». Cette pratique est certainement un moyen très puissant pour décourager les avocats de prendre en charge de tels dossiers, et elle porte gravement atteinte au droit de toutes les personnes à être défendues au cours d'un procès équitable.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur la situation de notre collègue, M. Işçi, et vous demandons de transmettre au gouvernement l'exigence de la LDH et du REMDH que M. Işçi soit jugé en toute équité, qu'il puisse avoir accès à des avocats qui le défendront et que ces avocats ne soient pas soumis à des pressions ou des représailles pour avoir exercé leur profession.

---

<sup>1</sup> Fin juin 2012, la Cour pénale spéciale N°12 a placé M. Işçi et 27 autres syndicalistes en détention préventive, et 25 autres personnes ont été remises en liberté provisoire dans l'attente des résultats de l'enquête. Communiqué du 29 juin 2012.



De façon plus générale, nous exhortons votre Excellence à apporter sa pierre à la réforme judiciaire de son pays et à la mise en place de l'état de droit, à faire en sorte que la lutte légitime contre le terrorisme n'ait pas pour effet de placer des centaines de militants et d'opposants pacifiques en détention arbitraire. En notre qualité d'organisation euro-méditerranéenne, nous croyons fermement qu'une Turquie démocratique a un rôle important à jouer dans la région et qu'elle a toute sa place dans l'entente des nations européennes. La Turquie devrait néanmoins prouver qu'elle est capable de tolérer une opposition et un débat pacifiques dans le respect de la démocratie et de créer un environnement juridique et institutionnel favorable au respect des droits de l'Homme et à l'état de droit.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre très haute considération.

**Pierre Tartakowsky**  
**Président de la Ligue des droits de l'Homme,**  
association membre du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme